

FORMATION PRODUITS CHIMIQUES ET CMR : ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES, FDS...

L'employeur évalue les risques encourus aux activités dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques dangereux (Articles R4412-1 et suivants du Code du Travail)

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- ✓ **Comprendre** les liens entre la réglementation européenne (Règlement CE N°1272/2008 - CLP) et mondiale (Système Global Harmonisé - GHS).
- ✓ **Maîtriser** les recommandations du Décret n° 2001-97 du 1er février 2001, dit décret CMR
- ✓ **Prévenir** les risques professionnels relatifs à l'exposition aux produits chimiques (CMR, ...)
- ✓ **Inform**er les salariés sur les risques liés aux agents chimiques et aux mesures de prévention adaptées (prévention de l'exposition, mesures d'hygiène, EPI...)

Public et prérequis :

- ◆ Toute personne en charge de la Prévention, Santé et Sécurité
- ◆ Aucun prérequis
- ◆ 4 à 12 personnes / session

Modalités techniques et pédagogiques :

- ◆ Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

Animateur :

- ◆ Consultant et formateur en QSE, IPRP
- ◆ Nos formateurs interviennent régulièrement en entreprise, établissements d'enseignement supérieur et centre de formation sur cette thématique

Date et lieu :

- ◆ **Intra** : Nous consulter
- ◆ **Inter** : Consulter [ici](#)

Contenu de la formation

2 jours (14 heures)

Introduction à la formation sur le risque chimique

Définitions
Les effets potentiels pour la santé d'une exposition aux agents chimiques

Réglementation

Champs d'application de la réglementation
La signalisation des produits chimiques selon la réglementation européenne (avant et après la date d'application du CLP)
Les agents chimiques et le code du travail

Evaluation du risque chimique

Les FDS (fiches de données de sécurité)
Outils et méthodes d'évaluation
Analyse des résultats

Cas pratiques

Prévention des risques

La notice de poste : l'information sur le poste de travail (art R 4412-39 du code du travail)
Sensibilisation et information du personnel
Les règles générales de réduction de l'exposition (postes de travail, contrôles...)
Les mesures d'hygiène
Les équipements et vêtements de protection
Les mesures à prendre pour la prévention des incidents et en cas d'incidents
Les mesures de préventions particulières pour les femmes enceintes et les travailleurs temporaires (CDD et intérimaires)

Cas pratiques

Suivi de l'exposition des salariés

Traçabilité
Mise à jour de la fiche d'exposition
Suivi médical

Suivi et évaluation

Modalités de suivi : Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

Modalités d'évaluation : Evaluation des compétences par des exercices théoriques, études de cas et mises en situation.

Les +++ de ce stage

Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an.
Formation interactive et utilisation de logiciel ludique.
Remise à chaque stagiaire d'un livret et d'une Clé USB contenant des documents et outils utiles, directement exploitables après la formation.
Délivrance d'une Attestation de formation/compétence

Offre tarifaire

TVA à 0%.
Remise de 5%, 10% ou 15% appliquée pour toute inscription à une formation inter-entreprises faite **2 mois, 3 mois ou 4 mois** avant la session.
Nous contacter pour les tarifs.